



Conférence générale

Dix-septième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2017

Point 9 de l'ordre du jour

Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions ordinaires

Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante-cinquième session

(27-29 juin 2017)

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction.	3
I. Questions d'organisation et de procédure.	3
II. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 14)	5
III. Rapport annuel du Directeur général pour 2016 (point 3).	5
IV. Rapport du Comité des programmes et des budgets (points 4 a) à g))	5
A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016	6
B. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts	6
C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019.	6
D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019.	6
E. Mobilisation de ressources financières.	6
F. Stratégie générale de gestion des risques	6
G. Nomination d'un Commissaire aux comptes	7
V. Activités du Corps commun d'inspection (point 9)	7

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



VI.	Programme et budgets 2018-2019 (point 5)	7
VII.	Cadre de programmation à moyen terme et plan d'investissement à moyen terme (point 6).	7
VIII.	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la contribution de fond du Conseil du développement industriel à la réunion du Forum politique de haut niveau en 2017 (point 7).	7
IX.	Exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain (point 8)	8
X.	Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit (point 10).	8
XI.	Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale (point 15)	8
XII.	Activités de contrôle interne (point 11)	8
XIII.	Questions relatives au personnel (point 12).	9
XIV.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 13)	9
XV.	Ordre du jour provisoire et date de la quarante-sixième session (point 16).	9
XVI.	Adoption du rapport (point 17) et clôture de la quarante-cinquième session	9
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante-cinquième session	10
II.	Documents présentés au Conseil à sa quarante-cinquième session	24

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante-cinquième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Comme convenu par le Conseil à sa quarante-troisième session (IDB.43/Dec.6 n) et o)), les comptes rendus analytiques rédigés dans les six langues officielles seront remplacés par des enregistrements numériques. Ces enregistrements sont accessibles depuis l'extranet de l'ONUDI.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa dix-septième session:

IDB.45/Dec.3	Nomination du Directeur général
IDB.45/Dec.4	Conditions d'emploi du Directeur général
IDB.45/Dec.8	Barème des quotes-parts 2018-2019
IDB.45/Dec.9	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019
IDB.45/Dec.11	Programme et budgets 2018-2019
IDB.45/Dec.12	Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021
IDB.45/Dec.14	Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale
IDB.45/Dec.15	Questions relatives au personnel

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La quarante-cinquième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 27 au 29 juin 2017 (cinq séances plénières).

Participation

4. Sur les 53 membres du Conseil, 46 étaient représentés à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bélarus, Burkina Faso, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

5. Les 30 États membres suivants de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Albanie, Bénin, Bolivie (État Plurinational de), Brésil, Burundi, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Hongrie, Iraq, Israël, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Paraguay, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Yémen.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.

7. L'organisme des Nations Unies suivant était représenté: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

8. Les institutions spécialisées et organismes apparentés des Nations Unies suivants étaient représentés: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

9. Les autres organisations intergouvernementales énumérées ci-après étaient représentées: Centre international pour la promotion des entreprises, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Centre international pour l'information scientifique et technique (CIPIST), Ligue des États

arabes (LEA), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), Union européenne (UE) et Union pour la Méditerranée (UPM).

10. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Alliance internationale des femmes (AIF), Center for Global Dialogue and Cooperation, Conseil international des femmes (CIF), Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI) et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI).

Ouverture de la session

11. La quarante-cinquième session du Conseil a été déclarée ouverte par la Présidente de la quarante-quatrième session, S. E. M^{me} M. Z. Angara Collinson (Philippines).

Bureau de la session

12. Conformément aux dispositions de l'appendice A du règlement intérieur, il était prévu que le président de la quarante-cinquième session du Conseil serait désigné parmi les États figurant sur la liste D de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Cependant, le Président des États figurant sur la liste D a informé le Secrétariat, le 23 juin 2017, que le Groupe n'était pas à même de proposer un candidat. Conformément aux dispositions de l'appendice A, le groupe suivant pour la fonction de président est la liste C (GRULAC). Le Conseil a décidé de suspendre l'application du paragraphe 3 de l'article 23 et de l'appendice A en ce qui concerne la rotation des membres du Bureau du Conseil selon un cycle de cinq ans et d'élire comme président de la quarante-cinquième session un représentant des États de la liste C (GRULAC), le groupe suivant dans la rotation. La rotation des fonctions reprendra donc au prochain cycle, conformément à l'appendice A et comme indiqué dans une note du Secrétariat (IDB.45/CRP.9) (voir annexe I, décision IDB.45/Dec.1).

13. Le Conseil a élu par acclamation S. E. M^{me} P. M. Franceschi Navarro (Panama) Présidente, S. E. M^{me} F. Mebarki (Algérie) et S. E. M. F. Däuble (Allemagne) Vice-Présidents, et M. J. C. Borromeo (Philippines) Rapporteur. Le troisième poste de vice-président est resté vacant.

Ordre du jour de la session

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2016.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016;
 - b) Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019;
 - e) Mobilisation de ressources financières;
 - f) Stratégie générale de gestion des risques;
 - g) Nomination d'un Commissaire aux comptes.

5. Programme et budgets 2018-2019.
6. Cadre de programmation à moyen terme et plan d'investissement à moyen terme.
7. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la contribution de fond du Conseil du développement industriel à la réunion du Forum politique de haut niveau en 2017.
8. Exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain.
9. Activités du Corps commun d'inspection.
10. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit.
11. Activités de contrôle interne.
12. Questions relatives au personnel.
13. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
14. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
15. Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale.
16. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-sixième session.
17. Adoption du rapport.

15. Le Conseil a adopté une proposition de la Présidente visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.45/Dec.2).

16. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé le Vice-Président, S. E. M. F. Däuble (Allemagne), de les présider.

II. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 14)

17. Au titre du point 14, le Conseil était saisi de deux notes du Secrétariat présentant les candidats au poste de Directeur général (IDB.45/18) et d'un projet de contrat de nomination du Directeur général (IDB.45/18/Add.1). Le Conseil a examiné deux projets de décisions présentés par la Présidente et adopté les décisions IDB.45/Dec.3 et IDB.45/Dec.4 (voir annexe I).

III. Rapport annuel du Directeur général pour 2016 (point 3)

18. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du Rapport annuel 2016 de l'ONUDI (comprenant le rapport sur l'exécution du programme) (IDB.45/2) et d'un résumé du Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation présenté par le Secrétariat (IDB.45/CRP.8).

19. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.2) et adopté la décision IDB.45/Dec.5 (voir annexe I).

IV. Rapport du Comité des programmes et des budgets (points 4 a) à g))

20. Au titre du point 4, y compris les points subsidiaires a) à g), le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-troisième session (IDB.45/11).

A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016

21. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1^{er} janvier et terminée le 31 décembre 2016 (IDB.45/3) et des annexes pour l'année financière terminée le 31 décembre 2016 (non vérifiées), qui figurent dans le document de séance PBC.33/CRP.3.

22. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.3) et adopté la décision IDB.45/Dec.6 (voir annexe I).

B. Situation financière de l'ONUDI, y compris les soldes inutilisés des crédits ouverts

23. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.45/4) et d'une note du Secrétariat sur l'état des contributions (IDB.45/CRP.2).

24. Le Conseil a examiné un projet de décision sur la situation financière de l'ONUDI présenté par la Présidente (IDB.45/L.4) et adopté la décision IDB.45/Dec.7 (voir annexe I).

C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019

25. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat relative au barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2018-2019 (IDB.45/6).

26. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.5) et adopté la décision IDB.45/Dec.8 (voir annexe I).

D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019

27. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi de propositions du Directeur général sur le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 (IDB.45/7).

28. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.6) et adopté la décision IDB.45/Dec.9 (voir annexe I).

E. Mobilisation de ressources financières

29. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi des informations sur la mobilisation de ressources financières contenues dans le chapitre 4 du Rapport annuel 2016 de l'ONUDI (IDB.45/2) et d'un document de séance établi par le Secrétariat sur les projets approuvés en 2016 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.33/CRP.6).

30. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

F. Stratégie générale de gestion des risques

31. Au titre du point 4 f), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la stratégie générale de gestion des risques (IDB.45/9).

32. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

G. Nomination d'un Commissaire aux comptes

33. Au titre du point 4 g), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les candidats au poste de commissaire aux comptes (IDB.45/10, Add.1 et Add.2) et d'une note du Secrétariat sur le même sujet (PBC.33/CRP.7). Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

V. Activités du Corps commun d'inspection (point 9)

34. Au titre du point 9, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.45/14). Il était également saisi d'un rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration à l'ONUDI ainsi que des observations du Directeur général sur ce même rapport (IDB.45/14/Add.1 et Add.2).

35. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.13) et adopté la décision IDB.45/Dec.10 (voir annexe I).

VI. Programme et budgets 2018-2019 (point 5)

36. Au titre du point 5, le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le programme et les budgets, 2018-2019 (IDB.45/5) et d'une note du Secrétariat sur la contribution de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies (IDB.45/CRP.7). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.7) et adopté la décision IDB.45/Dec.11 (voir annexe I).

VII. Cadre de programmation à moyen terme et plan d'investissement à moyen terme (point 6)

37. Au titre du point 6, le Conseil était saisi des principaux éléments ainsi que des propositions exhaustives du Directeur général concernant le cadre actualisé de programmation à moyen terme, 2019-2021 (IDB.45/8 et Add.2). Il était également saisi d'un additif contenant le plan d'investissement à moyen terme, 2016-2019 (IDB.45/8/Add.1) et d'une note du Secrétariat sur la version actualisée du Cadre intégré de résultats et de performance (PBC.33/CRP.5).

38. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.14) et adopté la décision IDB.45/Dec.12 (voir annexe I).

VIII. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la contribution de fond du Conseil du développement industriel à la réunion du Forum politique de haut niveau en 2017 (point 7)

39. Au titre du point 7, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (IDB.45/12) et d'une note du Secrétariat contenant la contribution de fond du Conseil du développement industriel au Forum politique de haut niveau de 2017 (IDB.45/CRP.3).

40. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IX. Exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain (point 8)

41. Au titre du point 8, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain (IDB.45/13).

42. Lors de l'adoption des projets de décision, la délégation des Philippines a appelé l'attention sur la décision IDB.44/Dec.11, et plus précisément sur son paragraphe f), dans lequel le Conseil "a prié le Directeur général de préciser le rôle des bureaux extérieurs en matière de coopération technique et de mobilisation de fonds, en particulier l'appui que les bureaux régionaux et les bureaux de pays [pouvaient] et devraient apporter à la préparation, à l'administration et au suivi des projets et programmes de coopération technique". Elle a également fait observer qu'au cours de l'examen de ce point en séance plénière, d'autres délégations s'étaient référées au paragraphe i) de cette même décision, dans lequel le Conseil avait "mis l'accent sur l'assurance donnée par le Directeur général que la restructuration du réseau de bureaux extérieurs et de la politique d'activités sur le terrain n'aurait pas d'incidence négative sur le niveau des activités de coopération technique". La délégation a par ailleurs noté qu'en séance plénière, il avait été demandé que les mesures de suivi qui s'imposaient soient prises et qu'un point soit fait sur l'état d'avancement du recrutement des représentants de pays, en particulier en Afrique¹.

43. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie. La Présidente lui a également demandé de tenir compte des observations des Philippines et des autres délégations dans son rapport sur les travaux de sa quarante-cinquième session.

X. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit (point 10)

44. Au titre du point 10, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général et d'une note du Secrétariat sur le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (IDB.45/15 et IDB.45/CRP.4).

45. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.8) et adopté la décision IDB.45/Dec.13 (voir annexe I).

XI. Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale (point 15)

46. Au titre du point 15, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale (IDB.45/19).

47. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.10) et adopté la décision IDB.45/Dec.14 (voir annexe I).

XII. Activités de contrôle interne (point 11)

48. Au titre du point 11, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur du Bureau du contrôle interne sur les activités de contrôle interne (IDB.45/16).

49. Sur proposition de la Présidente, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

¹ Le Secrétariat a publié, le 29 juin 2017, la note d'information n° 48 sur la dotation des bureaux extérieurs en effectifs.

XIII. Questions relatives au personnel (point 12)

50. Au titre du point 12, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.45/17) et d'une note du Secrétariat contenant une liste du personnel de l'ONUDI (IDB.45/CRP.5).

51. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.9) et adopté la décision IDB.45/Dec.15 (voir annexe I).

XIV. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 13)

52. Au titre du point 13, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat contenant les procédures appropriées pour l'examen des demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.45/20).

53. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.12) et adopté la décision IDB.45/Dec.16 (voir annexe I).

XV. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-sixième session (point 16)

54. Au titre du point 16, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la quarante-sixième session (IDB.45/CRP.6).

55. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par la Présidente (IDB.45/L.11) et adopté la décision IDB.45/Dec.17 (voir annexe I).

XVI. Adoption du rapport (point 17) et clôture de la quarante-cinquième session

56. Le 29 juin, le Conseil a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-cinquième session (IDB.45/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

57. Le 29 juin 2017, à 10 h 50, le Conseil a clos sa quarante-cinquième session.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante-cinquième session

<i>Décision n°</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Page</i>
1	Élection du Président du Conseil du développement industriel	11
2	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence	11
3	Nomination du Directeur général	11
4	Conditions d'emploi du Directeur général	11
5	Rapport annuel	13
6	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016	13
7	Situation financière de l'ONUDI	14
8	Barème des quotes-parts 2018-2019	14
9	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019	15
10	Examen par le CCI de la gestion et de l'administration de l'ONUDI	15
11	Programme et budgets 2018-2019	15
12	Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021	16
13	Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit	18
14	Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale	19
15	Questions relatives au personnel	20
16	Procédures appropriées pour l'examen des demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales	21
17	Ordre du jour provisoire et date de la quarante-sixième session	22

IDB.45/Dec.1 Élection du Président du Conseil du développement industriel

Le Conseil du développement industriel a décidé de suspendre l'application du paragraphe 3 de l'article 23 et de l'appendice A en ce qui concerne la rotation des membres du Bureau du Conseil selon un cycle de cinq ans, et d'élire comme Président de la quarante-cinquième session un représentant des États de la liste C (GRULAC), le groupe suivant dans la rotation. La rotation des fonctions reprendra donc au prochain cycle, conformément à l'appendice A et comme indiqué dans une note du Secrétariat (IDB.45/CRP.9).

*1^{re} séance plénière
27 juin 2017*

IDB.45/Dec.2 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, pour les séances de sa quarante-cinquième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
27 juin 2017*

IDB.45/Dec.3 Nomination du Directeur général

Le Conseil du développement industriel, agissant en application de l'Article 11.2 de l'Acte constitutif, a décidé de recommander à la Conférence générale la nomination de M. LI Yong au poste de Directeur général de l'ONUDI, pour une période de quatre ans à compter du 28 novembre 2017, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de sa dix-neuvième session ordinaire prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

*1^{re} séance plénière
27 juin 2017*

IDB.45/Dec.4 Conditions d'emploi du Directeur général

Le Conseil du développement industriel, faisant suite à sa décision IDB.45/Dec.3 et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, a décidé de recommander à la Conférence, pour approbation, le contrat annexé à la présente décision, qui fixe les conditions d'emploi du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*1^{re} séance plénière
27 juin 2017*

Annexe**Contrat de nomination du Directeur général**

LE PRÉSENT CONTRAT est établi

entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part,

et (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU

Que le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à sa dix-septième session, tenue du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du ... jour de ... deux mille dix-sept (2017), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

3. Fonctions officielles

Conformément à l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'Article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au Statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

6. Traitement soumis à retenue et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de deux cent quarante et un mille deux cent soixante-seize (241 276) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-treize (182 393) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-quatorze (162 194) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charge de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur;

b) Le Directeur général bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations – y compris les prestations de sécurité sociale – auxquelles les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI ont droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations ne soit pas déjà couvert par d'autres dispositions du présent contrat;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trente-huit mille trois cents (38 300) euros par an, ajustée en fonction du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget des exercices ultérieurs, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation;

d) Il reçoit une indemnité de logement s'élevant à cinquante-sept mille neuf cents (57 900) euros par an, ajustée en fonction du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget des exercices ultérieurs;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

7. Pension et assurance maladie

a) Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux dispositions du paragraphe d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des articles 51 c) et b) des Statuts et Règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

b) Le Directeur général continue à être affilié aux régimes d'assurance-groupe sur la vie et d'assurance maladie de l'ONUDI.

8. Monnaie dans laquelle sont payés les émoluments

Les émoluments sont payés dans la monnaie servant à cet effet pour le personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur en poste dans le lieu d'affectation officiel, Vienne (Autriche).

9. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

10. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le ... jour de ... 2017.

SIGNÉ ce ... jour de ... 2017, à Vienne.

(.....)

Le Président de la Conférence,
agissant au nom de l'Organisation

(.....)

Le Directeur général

IDB.45/Dec.5 Rapport annuel

Le Conseil du développement industriel:

a) S'est félicité du travail accompli par le Secrétariat pour établir en temps voulu le *Rapport annuel 2016 de l'ONUDI* (IDB.45/2);

b) A noté que le Rapport annuel avait été bien amélioré, du fait qu'il était plus concis et plus synthétique et contenait désormais des données statistiques et des informations sur les résultats obtenus, grâce à l'incorporation du tableau de bord institutionnel fondé sur le Cadre intégré de résultats et de performance, de manière à renforcer la responsabilité de l'action de l'ONUDI et à accroître la visibilité de cette dernière, conformément à sa décision IDB.44/Dec.2, et a demandé au Secrétariat de poursuivre ses démarches à cet égard;

c) A également noté les efforts que le Secrétariat déployait pour définir des indicateurs et fixer des objectifs dans le Cadre intégré de résultats et de performance (PBC.33/CRP.5), en consultation avec les États Membres, et l'a invité à tenir les organes directeurs informés des progrès accomplis à cet égard;

d) A rappelé les résolutions GC.16/Res.1 et GC.16/Res.2, et encouragé le Directeur général à continuer de faire rapport, dans le Rapport annuel, sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme et sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi qu'à son mécanisme d'examen et de suivi.

5^e séance plénière
29 juin 2017

IDB.45/Dec.6 Rapport du Commissaire aux comptes pour 2016

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, publié sous la cote IDB.45/3, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, et du Rapport annuel 2016 de l'ONUDI, qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2016 (IDB.45/2);
- b) A également pris note des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la trente-troisième session du Comité des programmes et des budgets;
- c) A remercié le Commissaire aux comptes pour son précieux concours, ainsi que pour ses conclusions et recommandations;
- d) A reconnu l'importance de la contribution du Commissaire aux comptes à l'amélioration de la structure de gouvernance, de la gestion, des opérations et des résultats de l'ONUDI, grâce à ses recommandations, notamment dans son récent rapport (IDB.45/3);
- e) A pris note des mesures prises par le Directeur général pour appliquer les recommandations des années précédentes;
- f) A souscrit aux recommandations du Commissaire aux comptes, et demandé au Directeur général de continuer de les appliquer et de lui faire rapport sur ce point à sa quarante-sixième session.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.7 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations fournies dans le document IDB.45/4;
- b) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui était des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;
- d) A créé, sans incidences financières, un groupe de travail informel chargé de traiter les questions de l'Organisation relevant du Comité des programmes et des budgets, qui se réunira à l'initiative de la présidence du Conseil du développement industriel et fera rapport au Comité des programmes et des budgets à sa trente-quatrième session.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.8 Barème des quotes-parts 2018-2019

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du document IDB.45/6;
- b) A recommandé à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2018-2019, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 70/245 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année

au cours de laquelle ils deviennent membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) A prié instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai;

d) A demandé aux États Membres qui avaient des arriérés, y compris ceux qui n'étaient plus membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.9 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.45/7;

b) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2016-2017, c'est-à-dire comme indiqué au paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.10 Examen par le CCI de la gestion et de l'administration de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI (IDB.45/14/Add.1) et des observations du Directeur général sur ce rapport (IDB.45/1/Add.2);

b) A aussi pris note de la présentation orale de l'examen faite par l'inspecteur du CCI, ainsi que des délibérations lors de sa quarante-cinquième session;

c) A en outre pris note des mesures prises par le Directeur général pour appliquer les recommandations du CCI;

d) A remercié le CCI de son rapport, qui contribuait aux travaux menés par le Secrétariat pour améliorer encore ses processus de gestion et d'administration;

e) A pris note avec satisfaction des recommandations adressées au Directeur général, et prié celui-ci de les appliquer, dans la limite des ressources existantes, et de présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux au Conseil du développement industriel à sa quarante-sixième session.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.11 Programme et budgets 2018-2019

Le Conseil du développement industriel:

a) A adopté le programme et les budgets de l'exercice biennal 2018-2019, tels qu'ils figuraient dans le document IDB.45/5;

b) A noté que, dans le programme et les budgets, le Directeur général avait appliqué la décision IDB.39/Dec.7, qui prévoit que, dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation est réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent Membres;

c) A recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d'un montant brut de 139 203 543 euros, à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 136 702 043 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 2 501 500 euros;

d) A aussi recommandé à la Conférence générale d'approuver des prévisions de dépenses d'un montant brut total de 36 152 400 euros au titre du budget opérationnel de l'exercice biennal 2018-2019, qui seraient financées à hauteur de 35 797 300 euros par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services, et à hauteur de 355 100 euros par des recettes accessoires, conformément aux dispositions du règlement financier;

e) A prié le Directeur général:

i) De continuer à contribuer au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, de lui rendre compte de la manière dont l'ONUDI avait mis à profit ce système pour faire des économies, créer des synergies et réaliser des gains d'efficacité, et de veiller à ce que les principes de responsabilité et de transparence régissent l'utilisation des fonds versés par l'ONUDI au titre de sa contribution au système;

ii) De nommer, dans la limite des ressources existantes, un coordonnateur pour les questions relatives à la problématique hommes-femmes chargé de veiller à l'application de la résolution GC.16/Res.3 de la Conférence générale et, en particulier, à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et à la représentation équilibrée des sexes dans les effectifs, le but étant de parvenir à la parité des sexes;

iii) D'allouer au Comité consultatif pour les questions d'audit un montant maximum de 86 200 euros et d'étudier les moyens de réduire les dépenses effectives, au cours du prochain exercice biennal;

f) A noté que le programme et les budgets retenaient un taux moyen de 0,772 % pour les augmentations nettes des coûts par an, rappelé que la recherche de gains de productivité et d'efficacité devait être un souci permanent de la direction, et a donc prié le Secrétariat de faire rapport, aux deux prochaines sessions du Comité des programmes et des budgets, sur les nouvelles priorités et les nouveaux gains d'efficacité qui auront été déterminés et/ou dégagés entre les sessions, l'objectif étant de compenser l'incidence financière, pour les États Membres, de l'actualisation des coûts et des nouvelles propositions de dépenses figurant dans les budgets 2018-2019;

g) A noté que les "Ressources spéciales pour l'Afrique", conjuguées à des contributions volontaires, serviraient à promouvoir l'industrialisation en Afrique et permettraient à l'ONUDI de jouer le rôle de chef de file que lui avait confié l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/293 relative à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique;

h) A prié le Directeur général de veiller à une répartition équitable des ressources entre les grands programmes, en prenant dûment en considération le grand programme C, pendant l'exécution du programme et des budgets pour 2018-2019.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.12 Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021

Le Conseil du développement industriel, ayant examiné les propositions du Directeur général concernant le cadre actualisé de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021 (IDB.45/8) ainsi que l'ensemble de propositions présenté à ce sujet (IDB.45/8/Add.2*), a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution suivant:

“La Conférence générale:

Rappelant sa décision GC.2/Dec.23, telle que modifiée par les décisions GC.6/Dec.10, GC.14/Dec.18, GC.15/Dec.17 et la résolution GC.16/Res.1, par laquelle elle a prié le Directeur général de présenter au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, un cadre de programmation à moyen terme;

Rappelant également la décision IDB.44/Dec.10 du Conseil, par laquelle celui-ci a prié le Directeur général de lui présenter à sa quarante-cinquième session une version actualisée du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021, à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 2016, de la résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

Rappelant en outre la Déclaration de Lima intitulée “Vers un développement industriel inclusif et durable” (GC.15/Res.1) et les recommandations sur les critères de gestion figurant dans le “Document d'orientation stratégique” (IDB.41/24);

Désireuse de continuer à aligner les objectifs et priorités programmatiques de l'ONUDI avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015), conformément à la résolution GC.16/Res.2 et au Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313 de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015), et de renforcer la participation de l'ONUDI aux mécanismes de cohérence de l'action du système des Nations Unies, notamment au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies;

Saluant la résolution 70/293 de l'Assemblée générale en date du 25 juillet 2016, qui a proclamé la Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que les résultats de la procédure d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016);

Constatant qu'il importe de doter l'Organisation d'un cadre complet et cohérent pour relever efficacement les défis qu'un monde en mutation rapide présente pour le développement industriel;

Remerciant le Secrétariat pour ses efforts visant à actualiser le cadre de programmation à moyen terme et à assurer le développement constant du cadre intégré de résultats et de performance, considéré comme un outil permettant à l'Organisation de mettre davantage l'accent sur les résultats et d'améliorer sa capacité de suivi;

a) *Constate* que le cadre de programmation à moyen terme est un outil important et souple qui permet à l'Organisation d'établir des priorités stratégiques et des objectifs de gestion;

b) *Prend note* des informations figurant dans le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021; et *se félicite* des objectifs de gestion visant à accroître l'impact de ses travaux sur le développement et à mieux associer les fonctions essentielles et les priorités stratégiques de l'Organisation;

c) *Encourage* l'ONUDI à continuer de se concentrer sur l'établissement d'une prospérité partagée, notamment en aidant les pays à susciter la croissance économique et des emplois décents, sur le renforcement de la compétitivité économique, notamment en aidant les pays à créer de la valeur ajoutée au niveau local conformément aux normes internationales, et sur la protection de l'environnement, notamment en aidant les pays à réduire les émissions nocives, la pollution et les déchets;

d) *Réaffirme* que l'ONUDI continuera d'œuvrer au développement industriel inclusif et durable, et ainsi de contribuer de manière équilibrée et intégrée aux trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale);

e) *Accueille* favorablement la proposition visant à faire du "renforcement des connaissances et des institutions" une nouvelle priorité stratégique, et prie le Directeur général de fournir à la Conférence générale davantage d'informations sur la façon dont cette priorité sera liée aux priorités stratégiques existantes et les enrichira;

f) *Réaffirme* l'importance des quatre fonctions essentielles et complémentaires de l'Organisation, et *souligne* que la coopération technique reste la principale fonction opérationnelle de l'Organisation et qu'il faudrait que les fonctions complémentaires que constituent l'analyse et le conseil stratégiques, les activités relatives aux règles et aux normes ainsi que la mobilisation et la création de partenariats soient étroitement liées aux activités actuelles et futures de coopération technique, notamment en appuyant la préparation, l'exécution et l'évaluation des projets et programmes;

g) *Invite* le Directeur général à favoriser les échanges avec les partenaires institutionnels de l'ONUDI et les parties prenantes dans le cadre des activités de coopération technique, afin de mobiliser des ressources pour ces activités et de recenser les politiques, les règles, les meilleures pratiques, les programmes et les instruments qui font progresser le développement industriel inclusif et durable;

h) *Considère* que les statistiques, la recherche, l'analyse et le conseil peuvent contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et encourage le Directeur général à tirer les enseignements des évaluations de projets et programmes de coopération technique et à exploiter cette base scientifique pour l'élaboration de manuels de bonne pratique, d'instruments stratégiques et d'autres supports d'orientation sur le développement industriel inclusif et durable;

i) *Se félicite* des projets de l'Organisation pour accroître l'impact des services de l'ONUDI en tirant profit des ressources du secteur privé et public, des institutions de financement du développement, des fonds d'investissement et d'autres partenaires externes, de façon à évoluer vers des projets et programmes de plus grande ampleur, tout en insistant sur la nécessité pour l'Organisation de continuer à répondre aux demandes de tous ses États Membres en développement, au moyen de projets de coopération technique conformes à leurs besoins et priorités;

j) *Note* que la participation à des instances de gouvernance mondiale est pour l'ONUDI un moyen de partager ses connaissances et de mieux faire connaître son profil institutionnel, et prie le Directeur général de tenir les États Membres pleinement informés, en temps voulu, de tout rapport, contribution ou service fourni à ces instances dans le cadre du mandat actuel de l'ONUDI;

k) *Se félicite* de la prise en compte de considérations relatives à la problématique hommes-femmes dans la préparation de ce cadre de programmation à moyen terme et, conformément à la résolution GC.16/Res.3, *encourage* le Directeur général à faire encore progresser la promotion de l'égalité des sexes et de la participation des femmes dans la mise en œuvre du cadre de programmation, en particulier au titre de la priorité axée sur la "création d'une prospérité partagée";

l) *Prend acte* des efforts mis en œuvre par le Secrétariat pour développer de nouveaux outils, tout en perfectionnant ceux qui existent déjà, afin d'améliorer sa méthode de gestion axée sur les résultats et de rendre compte régulièrement de la performance de l'Organisation, de ses résultats en matière de développement et de sa contribution aux objectifs de développement durable;

m) *Reconnaît* la responsabilité assumée par l'ONUDI en tant que dépositaire de six indicateurs relatifs à l'industrie au titre de l'objectif 9 de développement durable, et *prie* le Directeur général d'intensifier les efforts de renforcement des capacités statistiques associées à ces indicateurs;

n) *Prend note* du cadre intégré de résultats et de performance (IDB.45/2, partie II, et PBC.33/CRP.5), qui fait partie intégrante du cadre de programmation à moyen terme, et *encourage* le Directeur général à s'assurer qu'il soit actualisé pour tenir compte des changements apportés au cadre de programmation à moyen terme et, au besoin, qu'il soit amélioré en consultation avec les États Membres;

o) *Prie* le Directeur général de poursuivre l'élaboration du cadre budgétaire du cadre de programmation à moyen terme, en développant une stratégie de mobilisation des ressources qui devrait permettre, entre autres, de déterminer l'ampleur des ressources extrabudgétaires pour les activités de coopération technique et de trouver de nouvelles sources de financement pour les autres activités;

p) *Invite* le Directeur général à continuer de rendre compte régulièrement du cadre de programmation à moyen terme dans son rapport annuel."

5^e séance plénière
29 juin 2017

IDB.45/Dec.13 Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport sur le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (IDB.45/15);

b) A nommé au Comité d'audit, pour un mandat de trois ans, les cinq personnes dont les noms figurent au paragraphe 7 du document IDB.45/15, conformément aux dispositions relatives à leur période de fonctions qui figurent dans les termes de référence du Comité d'audit (décision IDB.44/Dec.4, par. 7);

c) A recommandé que, conformément aux dispositions susmentionnées, le renouvellement des sièges se fasse de façon échelonnée au cours du deuxième mandat de trois ans, afin d'assurer une continuité au sein du Comité d'audit, de sorte que deux membres sur cinq aillent au terme de celui-ci tandis que trois ne siègent que pendant deux ans. Un tirage au sort départagerait les membres appelés à siéger soit deux, soit trois ans, étant entendu que ceux qui quitteraient le Comité d'audit avant la fin de leur deuxième mandat seraient remplacés par un candidat de leur groupe régional inscrit dans le fichier des candidats présélectionnés.

5^e séance plénière
29 juin 2017

IDB.45/Dec.14 Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.45/19;

b) A adopté l'ordre du jour suivant pour la dix-septième session de la Conférence générale:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
6. Nomination du Directeur général.
7. Élections aux organes:
 - a) Conseil du développement industriel;
 - b) Comité des programmes et des budgets.

8. Rapports annuels du Directeur général sur les activités menées par l'Organisation en 2015 et 2016.
9. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions ordinaires.
10. Forum sur les questions liées au développement industriel.
11. Questions financières:
 - a) Barème des quotes-parts des États Membres;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Fonds de roulement;
 - d) Nomination d'un Commissaire aux comptes.
12. Programme et budgets 2018-2019.
13. Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021.
14. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
15. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
16. Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement.
17. Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.
18. Activités de l'ONUDI en rapport avec la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés.
19. Activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, compte tenu de la Déclaration de San José.
20. Questions relatives au personnel, y compris Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.
21. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
22. Soutien de la République d'Autriche au financement d'un établissement d'enseignement.
23. Date et lieu de la dix-huitième session.
24. Clôture de la session.

c) A approuvé la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (point 10 de l'ordre du jour provisoire);

d) A recommandé à la Conférence de renvoyer l'examen des points 8 à 23 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;

e) A également recommandé que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, la Présidente de la quarante-cinquième session du Conseil du développement industriel organise des consultations pour préparer la dix-septième session de la Conférence;

f) A prié instamment les États Membres de soumettre aux consultations les projets de décision ou de résolution qu'ils proposaient avant le 3 novembre 2017.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.15 Questions relatives au personnel

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.45/17;
- b) A aussi pris note des dispositions du Règlement du personnel relatives aux contributions du personnel, à l'indemnité de poste, à l'indemnité pour conjoint à charge, à l'allocation de parent isolé, aux congés dans les foyers et à l'indemnité pour frais d'études, qui ont été modifiées conformément à la décision IDB.44/Dec.13;
- c) A également pris note de la modification de l'article 11 de l'appendice D du Règlement du personnel.
- d) A rappelé qu'aux paragraphes h) et i) de sa décision IDB.44/Dec.13, il avait recommandé l'approbation finale par la Conférence générale, à sa dix-septième session, des modifications mentionnées dans ces paragraphes;
- e) A rappelé la décision GC.16/Dec.16 de la Conférence générale concernant l'élection de membres au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2016-2017, et noté que le poste de l'un des membres, M. Pierluigi Colapinto (Italie), et de l'un des membres suppléants, M. Kamal Bashir Ahmed Mohmed Khair (Soudan), étaient devenus vacants;
- f) A décidé, conformément au paragraphe c) de la décision GC.16/Dec.16 de la Conférence générale, de pourvoir les postes vacants, de sorte que la composition du Comité des pensions serait la suivante pour le reste de l'année 2017:

Membres: M^{me} Lourdes María Zozaya Rojas (Mexique)
M. Suhel Ajaz Khan (Inde)

Membres suppléants: M^{me} Jane Bosibori Makori (Kenya)
M^{me} Katharina Frey Bossoni (Suisse)

- g) A recommandé à la Conférence générale, à sa dix-septième session, les candidats suivants pour l'élection de deux membres et de deux membres suppléants au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2018-2019:

Membres: M^{me} Lourdes María Zozaya Rojas (Mexique)
M^{me} Jane Bosibori Makori (Kenya)

Membres suppléants: M^{me} Katharina Frey Bossoni (Suisse)
..... (pays);

- h) A également recommandé à la Conférence générale, à sa dix-septième session, de l'autoriser à procéder à des élections si l'un des postes susmentionnés devenait vacant avant qu'elle tienne sa dix-huitième session.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

IDB.45/Dec.16 Procédures appropriées pour l'examen des demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.45/20;
- b) A approuvé les procédures pour l'examen des demandes de statut consultatif auprès de l'ONUDI présentées par des ONG, telles qu'elles étaient proposées au paragraphe 11 du document IDB.45/20, et figurant en annexe à la présente décision;
- c) Rappelant la décision de la Conférence générale (GC.1/Dec.41, annexe), a prié le Secrétariat d'examiner le statut consultatif des organisations non gouvernementales et de présenter au Conseil, à sa quarante-sixième session, un rapport sur la question.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

Annexe

Procédures d'examen des demandes de statut consultatif auprès de l'ONUDI présentées par des organisations non gouvernementales

Introduction

a) Les présentes procédures sont élaborées par le Conseil du développement industriel conformément au paragraphe 17 des Directives établies par la Conférence générale dans sa décision GC.1/Dec.41 concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (les "Directives");

b) Ces procédures organisent l'examen des demandes de statut consultatif présentées au Directeur général par des organisations non gouvernementales internationales et nationales;

c) Ces procédures complètent les dispositions des Directives et doivent être lues en parallèle;

d) Sans préjudice des dispositions des Directives, le Conseil peut apporter des modifications aux présentes procédures ou les adapter à un cas particulier si les circonstances l'exigent;

Évaluation préliminaire par le Secrétariat

e) Lorsqu'il reçoit une demande de statut consultatif, quatre mois au moins avant la session, le Secrétariat effectue une évaluation préliminaire afin de déterminer si la demande est conforme aux Directives;

f) Il évalue, en particulier, si l'organisation répond aux critères prévus par le paragraphe 14 des Directives et si elle a fourni les renseignements demandés au paragraphe 15;

g) Il est de rigueur que cette évaluation soit effectuée par le Secrétariat des organes directeurs (OSL/PMO) en consultation étroite avec les départements techniques et divisions régionales concernés, et, si nécessaire, le Conseiller juridique;

h) Le Directeur général ou un représentant agissant en son nom peut demander à l'organisation de fournir des renseignements supplémentaires aux fins de l'évaluation préliminaire;

i) Suite à cette évaluation, le Directeur général diffuse auprès des membres du Conseil, de préférence 60 jours et au plus tard 45 jours avant la session, un document d'avant-session où figurent les renseignements sur l'organisation désireuse d'obtenir le statut consultatif ainsi que les conclusions de l'évaluation préliminaire;

Examen par le Bureau élargi et le Bureau du Conseil

j) Le Bureau élargi du Conseil se réunit pour examiner la demande et les renseignements fournis, de préférence 10 jours ouvrables avant la session;

k) Le Bureau élargi formule une recommandation sur la demande à l'intention du Bureau du Conseil;

l) Le Bureau du Conseil examine, généralement à la 1^{re} séance de la session, la demande de l'organisation et la recommandation du Bureau élargi;

m) Le Président du Conseil, ou un vice-président agissant en qualité de président, informe le Conseil, généralement à la 2^e séance plénière de la session, de la recommandation argumentée du Bureau d'approuver ou de rejeter la demande ou de reporter la décision à plus tard;

n) Sur approbation du Bureau, le Président du Conseil, ou un vice-président agissant en qualité de président, présente et explique au Conseil un projet de décision par lequel il approuve ou rejette la demande ou reporte la décision à plus tard;

o) Le Directeur général communique la décision du Conseil à l'organisation concernée;

p) Nonobstant les dispositions des paragraphes j) à m) ci-dessus, le Bureau élargi et le Bureau du Conseil peuvent reporter leurs recommandations au sujet de la demande en attendant la tenue de nouvelles consultations ou la réception d'informations complémentaires ou de précisions.

IDB.45/Dec.17 Ordre du jour provisoire et date de la quarante-sixième session

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.45/CRP.6;
- b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa quarante-sixième session:
 1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Rapport annuel du Directeur général pour 2017.
 4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2017;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets;
 - d) Mobilisation de ressources financières;
 - e) Gestion générale des risques;
 - f) Plan d'investissement à moyen terme actualisé.
 5. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
 6. Activités du Corps commun d'inspection.
 7. Suite à donner aux recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI.
 8. Rapport du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions d'audit.
 9. Activités de contrôle interne.
 10. Activités d'évaluation.
 11. Questions relatives au personnel.
 12. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
 13. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 14. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-septième session.
 15. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa quarante-sixième session du 26 au 28 novembre 2018.

*5^e séance plénière
29 juin 2017*

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa quarante-cinquième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
IDB.45/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.45/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.45/2	3, 4 e)	<i>Rapport annuel 2016 de l'ONUDI</i>
IDB.45/3	4 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
IDB.45/4	4 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.45/5	5	Programme et budgets 2018-2019. Propositions du Directeur général
IDB.45/6	4 c)	Barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2018-2019. Note du Secrétariat
IDB.45/7	4 d)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2018-2019. Propositions du Directeur général
IDB.45/8	6	Cadre actualisé de programmation à moyen terme pour la période 2018-2021. Propositions du Directeur général
IDB.45/8/Add.1	6	Plan d'investissement à moyen terme pour la période 2016-2019. Additif aux propositions du Directeur général
IDB.45/8/Add.2	6	Cadre de programmation à moyen terme 2018-2021. Ensemble de propositions du Directeur général
IDB.45/9	4 f)	Stratégie générale de gestion des risques. Rapport du Directeur général
IDB.45/10	4 g)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.45/10/Add.1	4 g)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.45/10/Add.2	4 g)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.45/11	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-troisième session
IDB.45/12	7	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rapport du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
IDB.45/13	8	Exécution du plan d'action relatif à la politique d'activités sur le terrain. Rapport du Directeur général
IDB.45/14	9	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
IDB.45/14/Add.1	9	Activités du Corps commun d'inspection. Examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI
IDB.45/14/Add.2	9	Activités du Corps commun d'inspection. Observations du Directeur général sur le rapport du CCI relatif à l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI
IDB.45/15	10	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. Rapport du Directeur général
IDB.45/16	11	Activités de contrôle interne. Rapport du Directeur du Bureau de contrôle interne
IDB.45/17	12	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.45/18	14	Candidats au poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.45/18/Add.1	14	Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.45/19	15	Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.45/20	13	Procédures appropriées pour l'examen des demandes de statut consultatif. Note du Secrétariat
Documents de séance		
IDB.45/CRP.1/Rev.1	2	List of documents
IDB.45/CRP.2	4 b)	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
IDB.45/CRP.3	7	Substantive input by the Industrial Development Board to the High-level Political Forum 2017. Submitted on behalf of the Board President, further to the agreement by the Enlarged Bureau of the Board
IDB.45/CRP.4	10	UNIDO Independent Audit Advisory Committee. Report by the Secretariat
IDB.45/CRP.5	12	List of UNIDO staff. Note by the Secretariat

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
IDB.45/CRP.6	16	Provisional agenda and date of the forty-sixth session. Note by the Director General
IDB.45/CRP.7	5	UNIDO in the United Nations Resident Coordinator system. Note by the Secretariat
IDB.45/CRP.8	3	The Global Manufacturing and Industrialization Summit (GMIS) 2017. Note by the Secretariat
IDB.45/CRP.9	1	Election of the President of the Industrial Development Board. Note by the Secretariat
PBC.33/CRP.3	4 a)	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2016 (unaudited). Prepared by the Secretariat
PBC.33/CRP.4	6	Updated integrated results and performance framework. Note by the Secretariat
PBC.33/CRP.6	4 e)	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2016. Prepared by the Secretariat
PBC.33/CRP.7	4 g)	Candidates for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat